



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-26140>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **26-26140**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CHU RENNES

Correspondant : MME Le Menn Maud, ACHETEUSE

Adresse : 2 RUE Henri Le Guilloux, 35000 RENNES

Coordonnées :

Courriel : Maud.LE.MENN@chu-rennes.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2960168&orgAcronyme=x7c>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : TRAVAUX DE MODERNISATION D'ASCENSEURS - CHU DE RENNES

Lieu d'exécution : 2 RUE HENRI LE GUILLOUX, 35000 RENNES

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché public a pour objet les travaux de remplacement et modernisation de 9 ascenseurs et montes charges situés sur le site de Pontchaillou à Rennes. Il s'agit d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1, 1° R2123-1, 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché public unique (pas de lot). Il s'agit d'un marché public ordinaire. Le marché public est traité à prix global et forfaitaire fixé à l'acte d'engagement.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'ensemble des travaux devant être réalisés est décrit au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

Le marché public est d'une durée de validité allant de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés. Le délai global d'exécution du marché est défini dans le calendrier d'exécution prévisionnel remis dans l'offre du titulaire. Ce calendrier devient définitif après validation du CHU. Ce délai doit intégrer les délais de remise des livrables, les délais de validation de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les délais d'indisponibilité maximum des appareils définis à l'article 1.4 du CCTP. Le délai d'exécution du marché

court à partir de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de la période de préparation des travaux. Les dispositions concernant la période de préparation figurent au CCAP. A titre indicatif, la date de démarrage du présent marché est prévue en juin 2026.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 27/04/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Une visite de site est obligatoire pour pouvoir soumissionner. Personne à contacter pour la visite : Monsieur David GUILLON Tél. : 02 99 28 94 45 E-mail : david.guillon@chu-rennes.fr Le nombre maximum de personnes autorisées à participer à la visite sera de 2 par opérateur économique. Une attestation sera remise à l'issue de la visite, sachant que l'absence de participation entraînera automatiquement le rejet de l'offre. Le CHU de Rennes négocie avec l'ensemble des soumissionnaires Toutefois le CHU de Rennes se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/03/2026